**Allocution AFRITAC Centre**

**Directeur Philippe Egoumé**

**Conférence des Directeurs généraux des Douanes de la Région OMD – Afrique occidentale et centrale**

**4-5 mai, 2023**

**Banjul, The Gambia**

* Monsieur le Commissaire général et Monsieur le Commissaire des Douanes de la Gambia Revenue Authority
* Monsieur le Secrétaire général de l’Organisation Mondiale des Douanes
* Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Douanes de la Région OMD-AOC
* Messieurs les représentants des Communautés Economiques Régionales et des partenaires au développement
* Honorables invités,

Je suis Philippe Egoumé, Directeur d’AFRITAC Centre, le Centre de développement des capacités du Fonds monétaire international (FMI) pour l’Afrique centrale à Libreville au Gabon. Ce Centre a comme mission de renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines de neuf pays d’Afrique centrale et de la Commission de la CEMAC, en collaboration avec les autres partenaires au développement, afin d'aider les autorités à mieux réaliser leurs objectifs en matière de politique économique et financière.

Je suis accompagné par Monsieur Bernard Zbinden, le conseiller résident en administration douanière auprès de ma structure. Beaucoup d’entre vous le connaissent déjà, il a été coordonnateur de l’OMD pour la Région Afrique occidentale et centrale.

C‘est un immense plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole à cette prestigieuse Conférence et je remercie les organisateurs de me donner cette opportunité. Je tiens aussi à remercier le Gouvernement de la Gambie et la Gambia Revenue Authority (GRA) pour l’accueil chaleureux et l’appui professionnel dont nous bénéficions ici sur leurs terres.

Mesdames et Messieurs, mon intervention a deux objectifs majeurs :

1. De vous informer des travaux d’AFRITAC Centre pour appuyer l’interconnectivité des systèmes des Douanes d’Afrique centrale pour faciliter et sécuriser les transits, et
2. De solliciter l’appui de cette Conférence, et plus particulièrement des DG des Douanes d’Afrique centrale et de l’OMD, pour lancer concrètement ce projet important.

C’est l’occasion pour moi de rappeler que l’interconnectivité du transit en zone CEDEAO a été réalisée avec l’appui d’un ensemble de partenaires au développement, y inclus l’OMD, et que le Système Interconnecté pour la Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT) est déjà opérationnel dans plusieurs pays en Afrique de l’Ouest pour les transits par route et chemin de fer.

C’est pour moi aussi l’occasion de rappeler que la présente Conférence avait recommandé aux Douanes d’Afrique Centrale, il y a quelques années déjà, de déployer et opérationnaliser le SIGMAT également dans leur sous-région.

Mesdames et Messieurs, AFRITAC Centre a mené des missions au Cameroun, au Tchad, en République Centrafricaine, en République du Congo et en République Démocratique du Congo pour analyser la situation actuelle par rapport à l’interconnectivité transit et d’une manière plus générale pour évaluer le cadre juridique et les procédures de transit en place. Ces travaux ont permis de constater qu’il existe, certes, des initiatives visant l’interconnectivité transit, notamment entre le Cameroun, le Tchad et la RCA. Toutefois, force est de constater que le transit dans cette sous-région reste encore très bureaucratique, lent et couteux et que les multiples mesures pour sécuriser le transit ne sont pas toujours coordonnées entre les pays concernés ni sont-elles toujours efficaces. On peut citer par exemple :

* Les systèmes de géolocalisation qui ne fonctionnent seulement que dans un seul pays au lieu de couvrir tout l’itinéraire du départ à la destination finale du transit ;
* Les cautions qui ne sont valables que dans le pays ou la caution est déposée ;
* Le scanning de plus en plus de transits au départ, à la sortie, à l’entrée et/ou à la destination du transit, sans échange des images entres les pays impliqués dans le transit.
* Les multiples points de contrôle tout au long de l’itinéraire par lesquels les marchandises transitées doivent passer obligatoirement. Ces points de contrôle sont tenus par les Douanes, la Police, la Gendarmerie et d’autres acteurs, multipliant les couts pour les opérateurs.

Chaque pays dispose de ses propres procédures, systèmes et outils pour ses transits, et ceci malgré un cadre réglementaire qui existe au niveau de la CEMAC depuis 2010. Ce cadre exige une harmonisation du transit et une interconnexion des systèmes douaniers.

C’est aussi pour cela que AFRITAC a organisé du 11 au 14 avril, un atelier régional sur l’interconnectivité transit en Afrique centrale. Y ont participé des experts de la réglementation douanière et des informaticiens de huit administrations douanières de la sous-région, les Commissions de la CEDEAO, de la CEMAC et de la CEEAC, la CNUCED et l’Union européenne. Les Douanes ivoiriennes et burkinabè ont participé également pour partager leurs expériences en matière d’interconnectivité transit et par rapport à l’utilisation du SIGMAT dans leurs pays.

A l’issue de cet atelier, les participants ont unanimement adopté une liste de recommandations que nous avons distribuée à toutes les délégations ici présentes. Je voudrais attirer votre attention sur les recommandations les plus importantes que Monsieur Zbinden va brièvement vous présenter :

Lecture des recommandations listées sur la dernière page (projection sur slides)

Ensuite poursuivre :

Mesdames, Messieurs, les recommandations de vos experts en réglementation douanière et de vos informaticiens sont claires. L’interconnectivité et l’harmonisation des procédures et des données à échanger pour gérer ensemble les opérations de transit s’impose aussi en Afrique centrale. Ces mesures sont recommandées ou même exigées par les normes pertinentes de l’OMD, et l’OMC, de la CEMAC, de la CEEAC, mais aussi celles de l’Union Africaine visant la mise en œuvre de la ZLECAf.

Certains d’entre vous pourraient se poser la question des raisons du soutien du FMI à travers AFRITAC Centre aux initiatives en matière de transit et d’interconnectivité des systèmes des Douanes quand on sait que le focus de cette organisation est la mobilisation des ressources au sens large.

Je voudrais vous donner des éléments de réponse à cette question :

* Cette initiative vise à faciliter les opérations de transit pour les opérateurs économiques mais doit également permettre aux administrations douanières de la sous-région de mieux sécuriser les procédures de transit. Rappelons-nous que le transit est une procédure pour laquelle les droits et taxes des marchandises transitées sont suspendus et qu’une mauvaise gestion du transit peut générer un manque à gagner considérable pour l’Etat.
* C’est dire combien les enjeux du transit sont importants et souligner le bénéfice d’initiatives qui permettront d’harmoniser et dématérialiser les procédures de transit. L’harmonisation et la simplification du transit permet aux opérateurs d’accélérer et de rendre moins couteuses les opérations d’importation ce qui peut également rendre moins chers les marchandises sur les marchés de destination.
* La facilitation du transit devrait stimuler le commerce international et améliorer le climat des investissements, générant ainsi des recettes pour l’Etat.
* Les conséquences du manque d’amélioration du transit, surtout pour les pays enclavés fortement dépendant des marchandises qui leur parviennent des ports maritimes des pays côtiers peuvent être importantes. Les pénuries alimentaires, crises humanitaires et crises sécuritaires peuvent être accentuées par des transits non fonctionnels et non conformes à la loi. Nous l’avons déjà expérimenté malheureusement dans notre région.

Il est donc temps de mettre en œuvre des procédures harmonisées, d’informatiser le transit et d’interconnecter les systèmes des Douanes de l’Afrique centrale.

Il est temps aussi de s’adapter aux autres régions du monde, y inclus celle de la CEDEAO en Afrique de l’Ouest. A présent, certaines de ces régions opèrent leur transit avec une seule procédure et une seule garantie (caution), du point de départ jusqu’au point de destination finale dans un autre pays, au besoin en transitant par un ou plusieurs pays.

Si nous ne réussissons pas à harmoniser les procédures de transit et d’interconnecter les systèmes des Douanes, les pays d’Afrique centrale risquent de perdre davantage de terrain et d’accentuer le problème de manque de compétitivité déjà existant aujourd’hui.

Mesdames et Messieurs, l’Afrique centrale a principalement deux options.

1. De développer une approche et solution particulières pour l’Afrique centrale, ou alors
2. De se baser sur l’expérience d’une autre région qui connait des réalités et un environnement comparable.

Comme vous l’avez constaté, vos experts en réglementation douanière et vos informaticiens vous recommandent la deuxième option qui consiste à se baser sur l’expérience de la CEDEAO et d’utiliser les normes SIGMAT aussi pour les transits en Afrique centrale.

AFRITAC Centre soutien cette recommandation et est prêt à poursuivre son assistance au projet. Je pense pouvoir dire aussi que d’autres partenaires au développement feront de même, sous condition bien évidemment que vous, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Douanes d’Afrique centrale, preniez la décision formelle d’aller ensemble vers cette solution et que vous adoptiez les recommandations de vos Experts. Cela permettra de lancer le projet rapidement.

J’aimerais terminer mon propos en exprimant encore une fois mes remerciements à l’adresse du Gouvernement et des Douanes de la Gambie pour leur accueil ici à Banjul, et à la Région OMD-AOC pour avoir invité AFRITAC Centre a cette conférence importante.

Je vous remercie pour votre aimable attention.





